



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 12 du Conseil général du mardi 24 mai 2022

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h55 / Lieu : Prez-vers-Noréaz

Personnes présentes

Président : M. Claude Friderici
Pour le Conseil général : 28 Conseillères et Conseillers généraux
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Séverine Egger et Isabelle Bersier
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

Personne excusée

Pour le Conseil général : M. André Robatel

Personne absente

Pour le Conseil général : Mme Lauranne Charrière

Secrétaire au procès-verbal : Mme Mireille Gross

Il est 19h30, M. Claude Friderici, Président, ouvre la séance.

Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membre de la presse et du public,

Avant de commencer la séance, je tiens, en votre nom à tous, à exprimer tous nos remerciements au Président du comité d'organisation du 33^{ème} Giron des musiques de la Sarine. Je vous prie, Monsieur le Président, de relayer ces remerciements à l'ensemble de votre comité et des bénévoles qui ont permis à ce Giron d'avoir lieu. La forte présence du public après tous ces mois d'attente et une météo des plus favorables a permis à tout un chacun de retrouver cette convivialité des copeaux qui nous a tant manquée. La poussière retombe, la fatigue accumulée se fait sentir.

Monsieur le Président, comment exprimer notre gratitude si ce n'est par un tonnerre d'applaudissement.

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Mireille Gross, secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal de la séance. La séance a été convoquée conformément à notre

Règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle. Je passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal. Mme Gross procède à l'appel nominal.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 15, nous sommes 28.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
2. Informations du Bureau
3. Comptes 2021 :
 - Comptes de fonctionnement
 - Comptes des investissements
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
4. Planification financière 2023 - 2027
5. Rapport de gestion 2021
6. Nomination à la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets
7. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
8. Statuts ARCOS
9. Election à la Présidence du Conseil général
10. Election à la vice-Présidence du Conseil général
11. Proposition de M. Martial Brülhart relative à l'éclairage public
12. Informations du Conseil communal
13. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du bureau

Le bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance en date du 20 avril 2021 pour préparer la séance de ce soir. Au courrier :

25 janvier 2022

Approbation du Règlement sur les finances du 17 décembre 2021.

20 février 2022

La proposition du Conseil communal d'annuler la séance du 31 mars 2022, faute d'objet à traiter.

1^{er} mars 2022

L'invitation au concert annuel de la Cigonia.

2 mars 2022

L'information aux membres de l'annulation de la séance du 31 mars 2022.

11 mars 2022

Participation à une séance de l'OCCom au sujet de la situation en Ukraine.

21 mars 2022

Une invitation pour les membres du Conseil général à participer à l'assemblée générale du FTC Piamont du 2 avril.

6 avril 2022

L'approbation par la DSIS en date du 22 mars 2022 du Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.

7 avril 2022

Du Conseil communal, les points à mettre à l'ordre du jour de la séance du 24 mai 2022.

15 avril 2022

L'invitation au banquet officiel du Giron des Musiques de la Sarine (le Président et la vice-Présidente ont participé).

Il n'y a pas d'autres communications du bureau.

3. Comptes 2021

M. le Président, je rappelle la procédure, dans un premier temps, le Conseil communal nous présente les comptes de fonctionnement et des investissements, puis nous entendrons le

rapport de la Commission financière et ensuite j'ouvrirai la discussion générale et de détail sur les comptes.

Je passe la parole au Conseil communal, pour la présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2021.

M. Philippe Jolliet, Conseiller communal, prend la parole. C'est avec plaisir que je vais vous présenter nos comptes 2021 qui sont bons, vous le verrez, c'est réjouissant. Je vais donner quelques détails par rapport à différents dicastères.

En ce qui concerne le fonctionnement, les commentaires se retrouvent déjà dans le message. Je reviendrai sur 2 points importants, tout d'abord les charges salariales qui ont été dépassées de manière générale. Il y a deux éléments qui expliquent cela. La première est liée au fait qu'une provision a été faite au bouclage due à l'absence de l'administratrice, et le fait qu'il y aurait des heures supplémentaires qui seraient réalisées. Un montant de CHF 50'000.— a été passé en transitoire. Deuxièmement, à fin 2021, il y avait une quantité non négligeable d'heures supplémentaires liées à l'accumulation assez importante d'heures supplémentaires effectuées par le personnel en 2020 et 2021. Il n'y avait pas d'autres choix que de payer ces heures supplémentaires car ce n'était pas réalisable en 2022 de les compenser par des jours de congé. Un grand nombre d'heures a été payé aux collaborateurs en décembre 2021.

Par rapport au cercle scolaire et ce qui n'a pas forcément été mis au budget, c'est que vraisemblablement, Ponthaux va se diriger vers Grolley. Cela n'est pas totalement définitif, mais il y a une forte probabilité que cela se concrétise. Il y a donc des éléments qui doivent être analysés car ce n'est pas la manière optimale de fonctionner du cercle scolaire. Il y a un potentiel d'améliorations. Avec cette fusion, il va falloir trouver des solutions à moyen terme pour le futur du cercle scolaire.

M. Philippe Jolliet présente trois graphiques qui démontrent les résultats. Les charges sont bien maîtrisées et sont globalement proches du budget. Si les charges sont dépassées, c'est en raison de la provision de CHF 500'000.— constituée pour le complexe scolaire. La création de la provision a été passée dans les comptes. Les produits concernent très largement les impôts. Il y a un très bon résultat cette année uniquement grâce aux impôts. Il y a environ CHF 900'000.— de recettes fiscales en plus.

Par rapport au budget, un poste de dépenses principales est celui lié à l'enseignement et à la formation qui représente 1/3 du budget. Si l'on regarde le dicastère de l'administration, qui représente 10% du budget, nous sommes dans la moyenne des autres communes, voire même plus bas par rapport à d'autres communes similaires en taille.

M. Philippe Jolliet passe en revue chaque dicastère :

Administration :

- Pour le Conseil général, les comptes sont en-dessous du budget étant donné qu'il y a eu moins de séances en 2021 que ce qui était prévu au budget ;
- Au niveau de l'information, le bulletin d'informations a coûté moins cher que prévu. Dans ce compte de l'information, il y a tout ce qui est lié aux publications qui découlent du Conseil général, par exemple la Feuille Officielle. Comme il y a eu moins de séances du Conseil général, il y a donc eu moins de frais à ce niveau-là.

- Vacations du Conseil communal : nous sommes en-dessous du budget dans l'administration étant donné que les vacations ont été imputées dans les différents dicastères afin d'être plus réalistes.
- Personnel administratif : selon commentaires ci-dessus.
- Frais de formation : il s'agit de frais de formation uniquement liés à l'administration. Le budget a largement été dépassé. Il s'agit de frais pour lesquels un remboursement partiel pourrait être demandé, dans la mesure où ils ont été engagés pour une personne qui va quitter l'administration. Selon le règlement du personnel, il est prévu qu'un remboursement peut être demandé sans qu'un nombre d'années de travail du collaborateur ne soit défini. Mais cela doit encore être discuté.
- Budget informatique : celui-ci a malheureusement été sous-estimé. Nous sommes dépendants de notre fournisseur informatique T2i qui nous fournit un budget au mois de novembre et qui souvent est sous-estimé. Nous avons reçu des factures à payer qui n'étaient pas forcément prévues dans le budget. Nous n'avons malheureusement aucune marge de manœuvre, sauf des courriers que nous leur envoyons, étant donné que nous avons un contrat avec eux.
- Honoraires du personnel sur mandat : ils concernent principalement les frais de BDO, ils ont coûté légèrement moins cher que prévu.
- Prélèvement sur la réserve : il s'agit de la dissolution de certaines provisions pour les charges du personnel pour les heures supplémentaires.

Ordre public :

- Pour les pompiers : le budget est globalement bien tenu.
- Participation aux stands intercommunaux : il y a un dépassement assez important qui est lié à un solde 2020 qui aurait dû être payé, mais qui n'a pas été payé. Il a donc été payé cette année, ce qui explique le gros dépassement pour ce compte-là.
- Protection de la population intercommunale ORCOC : celle-ci n'existera plus en 2022 et a été dissoute. Il y a encore une charge liée pour cette année mais qui est légèrement plus basse que ce qui avait été prévu au budget.

Enseignement-formation :

- La comparaison est difficile avec 2020 car nous n'étions pas la commune-pilote. C'est la commune de Ponthaux qui gérait et qui nous facturait notre participation au cercle scolaire. Maintenant c'est l'inverse et c'est nous qui facturons à Ponthaux. Nous nous retrouvons avec des comptes qui ne sont pas forcément comparables, mais globalement le budget est bien tenu.
- Pour le cycle d'orientation, les charges sont légèrement plus basses que prévues. A noter que cela ne va pas durer, mais augmenter, cela a été annoncé au budget.
- Pour les chauffeurs, le budget a bien été tenu, malgré des rectificatifs 2021 effectués en transitoire en 2022.
- Entretien des bus : cela coûte cher, mais heureusement pour cette année, cela a coûté moins que prévu, avec moins de frais que ceux prévus au budget.
- L'accueil extra-scolaire : cela a coûté plus cher étant donné que plus de tranches ont été occupées, il a donc fallu avoir recours à plus de personnel. De plus, les participations des parents ont quelque peu été surestimées. Il faudra peut-être faire une analyse pour définir s'il est nécessaire ou pas de revoir les tarifs.
- Administration scolaire : le dépassement est principalement imputable aux frais liés aux

nettoyages Covid. Il faut également noter que nous facturons à Ponthaux un forfait pour le coût des salles, mais qui ne tient malheureusement pas compte des frais de nettoyage « extraordinaire ».

Culture, sport et loisirs :

- Globalement, le budget est bien tenu.
- Les charges liées au conservatoire sont légèrement plus basses étant donné qu'il y a moins d'élèves qui sont inscrits. C'est le canton qui fixe la part que nous payons.
- Pour la part à la formation musicale des jeunes, il y a un dépassement qui est lié à la subvention pour les jeunes de la Cigonia. Le budget a été adapté pour 2022 (calculé sur le nombre de jeunes instrumentistes).
- Pour l'entretien des vestiaires qui concerne le FC Piamont à Noréaz, la pompe à chaleur est usée, il a donc fallu demander un devis en urgence au groupe E. Un changement de la pompe à chaleur est prévu en 2022, c'est pour cela que le montant de CHF 23'000.— a été passé en transitoire.
- En ce qui concerne la manifestation pour la fusion, il n'y a rien dans les comptes car cette manifestation n'a pas pu se faire en raison du Covid, c'est donc prévu au budget 2022.

Santé :

Il s'agit du dicastère où la marge de manœuvres est vraiment très faible dans la mesure où c'est pratiquement intégralement des charges qui sont liées.

- Il y a un léger dépassement. Les charges liées annoncées étaient un peu sous-estimées. Il y a parfois des soldes à payer en fin d'année.
- Pour les frais de visites dentaires, il y a également un léger surcoût mais globalement, nous nous y retrouvons étant donné la participation plus grande des parents aux soins dentaires.

Affaires sociales :

Il y a également beaucoup de charges liées.

- Ce qui est important de relever est le surcoût dans les crèches, le budget 2022 a été adapté à la hausse. Nous n'avons également pas beaucoup de marge de manœuvres, la seule solution serait d'avoir notre propre crèche. Il s'agit d'une piste à étudier.
- Subvention de l'école maternelle : nous sommes en-dessous du budget car nous sommes sortis de l'école maternelle La Montgolfière, ce qui explique la baisse. Il faut également préciser que nous subventionnons assez faiblement les maternelles actuellement.
- Pour le compte 550.351.00 « Participation institutions spécialisées personnes handicapées », il y a une charge liée qui a dépassé le budget, mais nous n'avons pas une grande marge de manœuvre.
- Pour l'aide sociale, c'est également une charge liée avec un léger dépassement.
- Repas à domicile : les participations des aînés couvrent les frais. Il s'agit d'une prestation très appréciée de la population.

Transports et communications :

- Globalement, le budget est bien tenu. Il y avait une petite erreur dans le budget des amortissements.

- Locations des véhicules : plus de locations ont été nécessaires que prévu en 2021. Le budget 2022 a été corrigé étant donné que le budget 2021 avait été dépassé.
- Il y a eu moins de prestations et d'honoraires de tiers que prévu dans le domaine des transports et communications.
- Abonnements CFF, les coûts ne sont clairement pas couverts. La décision a été prise d'augmenter légèrement les prix. Nous avons toujours des prix assez corrects par rapport aux communes avoisinantes. Il a également été décidé de faire des actions à 50% durant certaines périodes.

Protection et aménagement de l'environnement :

- Les salaires payés dépassent le budget de manière globale dans le dicastère. Un nouveau collaborateur a été engagé pour effectuer diverses tâches, dont notamment des tâches de facturation dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'engagement de cette personne a permis d'augmenter les émoluments encaissés et de rattraper le retard dans la facturation des émoluments de permis de construire.
- Les achats d'eau à l'AESO ont été très bien estimés. Les comptes 700 (approvisionnement en eau) et 710 (protection des eaux) doivent être équilibrés. Les taxes prélevées actuellement sont vraiment trop basses et ne couvrent malheureusement pas les charges (pour rappel, c'était le cas en 2020). Il est vraiment nécessaire d'avoir un nouveau règlement prochainement.
- Pour la STEP de Corserey, il y a un léger dépassement pour les frais d'exploitation, principalement lié à des frais d'étude d'eau qui a été demandée par le SEN.
- La gestion des déchets présente un très bon taux de couverture de 85%. Le minimum est de 70%. Le seul problème, qui est l'objet de cette commission ad hoc, est que l'on se retrouve face à un problème mathématique, c'est-à-dire que l'on couvre bien nos coûts liés aux déchets, mais pas de manière adéquate comme le souhaite le canton. Nous n'arrivons pas à ce 50% minimum entre taxes proportionnelles et taxes fixes. Pour l'instant c'est très difficile étant donné que nous n'avons aucun levier sur cette taxe au sac. Il faudra réfléchir pour trouver des solutions pour la commune à long terme.

Economie :

- Nous avons eu un peu moins à payer en ce qui concerne la participation syndicale aux améliorations foncières. Nous avons uniquement eu à payer la cotisation cantonale.
- Forêts Sarine a également réalisé un très bon résultat l'année passée. Nous avons également payé un peu moins pour la gestion des forêts.

Finances-impôts :

- Au niveau des impôts, nous avons un large dépassement du budget de CHF 900'000.--. Nous dépassons les impôts sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur la fortune aussi. Mais globalement, il faut dire que les dépassements proviennent surtout des impôts spéciaux sur les biens immobiliers, les plus-values, les mutations, etc. En regardant ce qu'il y a dans les comptes par rapport au budget 2022 dans les impôts spéciaux, nous sommes déjà à 90% du budget. C'est pour cela que je propose, dans le plan financier, d'adapter un peu à la hausse ces impôts car cela va continuer ces prochaines années à être largement plus élevé tant que les transactions immobilières et les ventes vont continuer dans cette

voie-là.

- Au niveau des amortissements, il a été décidé de passer en majorité les amortissements sur le complexe communal de Noréaz et sur l'Eglise parce que ces immeubles feront partie du patrimoine administratif en 2022 avec MCH2. En prévision de cela, il a été décidé d'amortir ces bâtiments. A noter qu'en principe, il n'y a pas d'amortissements sur les immeubles du patrimoine financier. Il est possible de faire une réévaluation.
- Au niveau de l'église qui se trouve actuellement dans le patrimoine financier, des travaux urgents à réaliser au clocher ont été nécessaires. Ils n'étaient pas prévus au budget, d'où la raison de ce dépassement.
- Immeuble à la Rte de Ponthaux 4 : il s'agit d'un immeuble que la commune de Noréaz avait construit il y a quelques années. Cet immeuble est récent. Un bénéfice important de CHF 89'000.-- est réalisé sur ce bâtiment.

Clôture et résultat :

- Nous avons bénéficié d'une subvention pour l'aide à la fusion de CHF 391'380.--. Pour rappel, le Conseil communal a décidé d'attribuer un montant de CHF 500'000.-- pour la réserve « complexe scolaire ».
- Le véhicule des pompiers a été « stratégiquement » complètement amorti dans la mesure où les pompiers seraient organisés différemment au niveau du district. Nous ne savons pas encore très bien comment cela se passera encore. Pour simplifier les choses, la décision a été prise d'amortir complètement ce véhicule.
- Le résultat de CHF 151'122.27 est réjouissant et sera ajouté au capital pour 2022. Ce résultat est largement imputable aux recettes fiscales très bonnes. Pour rappel, une perte de CHF 82'271.31 était inscrite au budget.

Bilan :

Il y a un peu moins de liquidités car nous avons la possibilité d'emprunter, comme cela avait été voté au Conseil général. Mais finalement, cela n'a pas été nécessaire, la trésorerie étant suffisante actuellement pour faire fonctionner la commune. Mais cela pourrait changer à la fin de l'année, à voir quels investissements il sera possible de terminer, à quel moment il faudra payer ces investissements.

Les anciennes provisions ont été dissoutes. Il s'agissait notamment d'une provision pour les heures supplémentaires qui avait été prévue l'année passée, tout en sachant qu'il y aurait des heures supplémentaires en 2021.

De plus, un emprunt BCF qui est arrivé à échéance a été remboursé au début de l'année 2021.

Investissements :

La liste des investissements qui sont terminés et la liste des investissements qui sont reportés se retrouvent dans le message. Par rapport aux investissements, le budget est très bien tenu. Deux petits dépassements sont à mentionner. Il s'agit de la mise en place du SIT et le collecteur des eaux claires à la Route des Combes.

Beaucoup d'investissements sont reportés en 2022-2023. Cela provient principalement de la fusion. Il y avait trois communes qui avaient plein d'investissement. En se retrouvant avec une seule commune, il n'était pas possible de tout réaliser en même temps. Il n'y a qu'un seul

responsable technique, qu'un seul conseiller communal responsable des routes, donc à moins de dédoubler toutes ces personnes, c'était impensable d'organiser tous ces investissements, dont beaucoup étaient dans le domaine des routes et de l'eau.

L'objectif 2022 et 2023 est d'essayer de concrétiser ces investissements dans la mesure du possible, de les abandonner clairement ou éventuellement de les repousser ultérieurement. Comme par exemple pour le projet Valtraloc Corserey, dans la mesure où il est réalisé à Prez-vers-Noréaz, cela paraît peu pensable de réaliser deux Valtraloc en même temps.

M. le Président donne la parole à M. Ludivine Besomi, Présidente de la Commission financière, pour la présentation de leur rapport.

Mme Ludivine Besomi prend la parole.

En date des 13 avril 2022 et 10 mai 2022, la commission financière s'est réunie pour la présentation des comptes 2021 par le Conseil Communal (Philippe Jolliet).

Sur la base des informations données, des réponses aux questions de la commission financière et du rapport des réviseurs (BDO), la commission financière propose au Conseil général d'approuver les comptes 2021.

Toutefois, la commission financière a pris note de la remarque des réviseurs relative à la provision pour débiteurs douteux qui sera réévaluée lors d'un prochain exercice.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de manière générale.

La discussion n'étant pas demandée, et comme il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière, nous passons donc à la discussion de détail qui se fera chapitre par chapitre.

Chapitre 0 - Administration

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 1 - Ordre public

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 - Enseignement et formation

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 - Culture, sports et loisirs

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 - Santé

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 - Affaires sociales

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 - Transports et communications

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 - Protection et aménagement de l'environnement

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 - Economie

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9 - Finances et impôts

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Compte des investissements

J'ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et des investissements 2021 lèvent la main.

Les comptes de fonctionnement et des investissements sont approuvés à l'unanimité.

4. Planification financière 2023 – 2017

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de la planification financière 2023-2027.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Quel exercice difficile de faire un plan financier. Encore aujourd'hui, je me suis dit, si je l'avais fait aujourd'hui, je l'aurais fait changer car il y a des éléments qui sont arrivés entre temps.

Les hypothèses principales de ce plan financier sont :

- Une stabilisation des dépenses de l'administration.
- La restructuration du système des pompiers est la première chose qui est discutable aujourd'hui. Cela sera discuté prochainement. En établissant ce plan financier, j'étais parti sur une taxe à CHF 120.-- et j'ai appris aujourd'hui qu'il y a des communes qui allaient faire un forcing au niveau du district pour avoir une taxe en-dessous de CHF 120.--, soit à CHF 100.--, voire même en-dessous de CHF 100.--. Ce qui est mis dans ce plan financier est valable avec une taxe à CHF 120.--. Cette question des pompiers est à prendre avec des pincettes.
- Par rapport aux effectifs scolaires, nous sommes actuellement au plafond, cela devrait stagner et cela ne devrait pas augmenter énormément ces prochaines années. Par contre, il faut compter avec une hausse des frais liés au CO.

- Le deuxième point qui est discutable est l'inflation à 0,5%, c'est plutôt réaliste. Heureusement, cela n'a pas une grande influence sur la perte ou bénéfice budgétée.
- Dans ce plan financier, il n'y a pas vraiment de hausse d'impôt qui est budgétée. Le but est de voir où l'on va et si à moyen terme, cela va jouer ou s'il faudra envisager une augmentation des impôts. La perte est plutôt décroissante, ce qui est plutôt réjouissant, mais en voulant investir, cela risque forcément d'être compliqué à moyen terme.
- Depuis 2018, nous pouvons relever une augmentation de la population de 2,5% à 3%. Apparemment, cela va continuer ainsi car il y a passablement de terrains constructibles, il y a encore des constructions prévues à moyen terme. Nous pouvons donc compter sur une augmentation de la population à moyen terme. Il faut en tenir compte pour les recettes fiscales.
- Le plan financier ne tient pas compte d'une éventuelle fusion de Grolley et Ponthaux. Il n'a pas été tenu compte de cela pour le cercle scolaire. A voir si à moyen terme, il y a des possibilités d'économie, notamment en terme de transport.
- Le Valtraloc est au stade de l'avant-projet, cela démarre. Par précaution, la décision a été prise d'augmenter un peu le montant prévu au plan financier à 2 millions. Il y a une réserve prévue de 1,4 millions. Il y a peut-être une crainte d'avoir des surcoûts, mais peut-être qu'il y aura une bonne surprise et le fait que ce montant de 1,4 millions puisse être tenu.
- Au niveau des investissements, il y a des bus scolaires qui sont prévus. A voir si cela sera toujours valable en fonction d'un éventuel départ de Ponthaux vers Grolley assez prochainement. Il s'agit-là typiquement d'investissements qu'il faudra revoir. Il n'y a pas d'investissements qui ont été reportés cette année. Il y en a aussi certains plus réalistes qui ont été étalés sur deux ans. Il faudra amortir cela et tenir compte que les taux des intérêts hypothécaires ont malheureusement tendance à augmenter avec le risque de devoir payer plus d'intérêts.
- L'élément principal qu'il a été décidé de mettre dans ce plan financier, et qui est une volonté de la commune d'aller dans ce sens-là, est de prévoir la construction d'un complexe scolaire, sportif, culturel. Le montant de 6 à 6,5 millions est considérable. Il s'agit d'un montant net, une fois obtenu les subventions. Il faut se rendre compte qu'il faudra emprunter et peut-être se serrer la ceinture dans d'autres domaines, et peut-être faudra-t-il augmenter les impôts. Le plan financier anticipe certainement la construction. Cependant, des frais devront être assez rapidement engagés.

Pour en venir aux enseignements à tirer de ce plan financier, il n'y a pas de réelles économies d'échelles suite à la fusion, du moins pour l'instant. Mais ce n'est pas dramatique si l'on regarde les communes qui ont fusionné avant nous, comme La Brillaz, qui a décidé de baisser ses impôts, mais a décidé de les augmenter avant de les baisser. Il a fallu bien 5 ans pour profiter des effets bénéfiques de la fusion. Pour nous, ce n'est pas dramatique si en 2022 nous n'arrivons pas encore à sentir les effets bénéfiques de la fusion, c'est normal.

Par rapport aux grands projets, dont notamment le complexe scolaire, notre marge de manœuvre d'autofinancement, en l'état, est trop faible. Il y a trois solutions, soit :

- La vente de certains bâtiments ou terrains. Une analyse est en cours actuellement pour voir toutes les forces et faiblesses des différents bâtiments, ceux qui consomment trop d'énergie et voir quel est le potentiel à ce niveau-là ;
- Des économies potentielles sur les charges des bâtiments, notamment celui dans lequel nous nous trouvons ce soir et qui consomme une quantité non négligeable d'énergie. Là aussi, il y a certainement des économies à faire qui sont valables sur le très long terme.

- Une hausse des impôts, peut-être allons-nous y arriver, mais c'est beaucoup trop tôt pour en discuter.

M. le Président ouvre la discussion sur le plan financier.

Mme Aleksandra Bjedov, à titre personnel, vous pensez que l'étude sur les bâtiments sera terminée à peu près quand, elle a commencé il y a quelques mois déjà ?

M. David Bonny, concernant les études, deux sont en phase de réalisation, l'une pour l'état de tous nos bâtiments, le rapport devrait être remis à fin août début septembre. Et puis en parallèle, il y a une deuxième étude sur l'emplacement éventuel d'un nouvel établissement scolaire qui devrait arriver à cette période de la rentrée. Nous souhaitons aller relativement vite.

M. Mario Ramalho, pour le groupe de Corserey, nous nous sommes posé la question si les programmes de législature qui ont été transmis par le Bureau au Conseil communal auront un impact sur le plan financier ?

M. le Président, ce programme n'a pas encore été transmis, il le sera en fin de séance.

M. David Bonny informe que ces plans seront discutés annuellement, nous avons également parlé d'un horizon 2030. Toutes ces propositions seront incluses. Nous verrons également les résultats que nous obtiendrons de toutes ces études en automne et les explications qui seront nécessaires.

La parole n'est plus demandée. La discussion est donc close.

Comme mentionné à l'art. 4 du règlement du Conseil général, les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte de la planification financière.

5. Rapport de gestion 2021

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. David Bonny, il s'agit d'un rapport qui se veut succinct pour notre commune à comparer à d'autres rapports de gestion d'autres communes. Nous avons souhaité la même formule que le dernier qui a été réalisé avec les présences des commissions, les membres du Conseil communal, du Conseil général, ainsi que l'ajout des comptes par le responsable des finances, mais également les propositions formulées lors des séances des Conseil général, ainsi que les questions.

Je ne sais pas si vous avez des remarques, c'est très volontiers que nous vous écoutons.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. le Président** formule une remarque de la part du Bureau, il faut faire attention dans le traitement des propositions à ne mentionner comme telles que les propositions qui ont été traitées en 2021, et non celles qui ont été traitées avant l'élaboration du rapport de gestion. Il y a deux propositions de la part de Pierre-Alain Egger du 16 décembre 2021 pour une séance d'information sur la route de contournement et une séance présentation du PAL qui ont eu lieu en 2022.

De même l'Organe de Conduite communal de Prez est composé du/de la Président·e et du/de la vice-Présidente du Conseil général, et pas forcément citer nominativement des personnes.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close.

C'est pareil pour le point précédent et comme mentionné à l'art. 4 du règlement du Conseil général, les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte du rapport de gestion.

6. Nomination à la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets

Conformément à l'art. 27 du règlement du Conseil général, le Conseil communal a proposé la constitution d'une commission pour le règlement relatif à la gestion des déchets. Le Bureau vous propose donc de constituer une commission de 5 membres selon la clé de répartition habituelle (1 Corserey, 2 Noréaz et 2 Prez-vers-Noréaz).

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de cette commission.

M. Michaël Chatagny prend la parole.

Monsieur le Président,
Madame la vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères, conseillers généraux,

Comme je vous l'ai déjà expliqué lors de notre dernier Conseil général, je souhaite créer une commission ad-hoc pour élaborer le nouveau règlement sur la gestion des déchets comme cela avait été le cas pour celui de l'eau.

En effet, m'y étant attelé l'année dernière, j'ai rencontré plusieurs problématiques en lien avec ce règlement, Philippe Jolliet en a notamment évoqué une tout à l'heure. C'est donc pour cette raison que je vous propose de faire cette commission : je pense que nous ne pouvons être que meilleure en équipe, dans le but de trouver les meilleures synergies possibles pour la Commune.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Nous procédons à la création de cette commission en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

La création de la commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets est approuvée à l'unanimité.

M. le Président, j'attends la proposition pour les membres de la part des chefs de groupe.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz, nous proposons la candidature de M. Claude Friderici vu qu'il n'aura plus la présidence du Conseil général, et moi-même car je suis curieux

de cela.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, je propose la candidature de M. Daniel Roulin et de M. Christian Carrel

Mme Sylvie Schwab, pour le groupe de Corserey, nous présentons M. Guy-Lou Vuarnoz.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Conformément à l'art. 15 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un ne demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, **M. le Président** propose d'applaudir les membres élus.

Je rappelle aux membres la teneur des articles 21 à 23 du règlement du Conseil général sur la constitution des commissions.

7. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Pierre Bovet, le Conseil communal avait demandé une commission ad hoc pour établir ce Règlement sur l'eau potable. Nous avons travaillé en bonne harmonie durant plusieurs séances, 5 à 6, pour établir ce règlement où nous avons approfondi la question de la loi sur l'eau potable notamment, et son règlement qui stipule un mode de financement très précis du dicastère de l'eau potable. C'est-à-dire avec des taxes de base, taxes de raccordement et des taxes d'exploitation. C'est la principale nouveauté de ce règlement qui a pour but d'équilibrer financièrement le dicastère relatif à l'eau potable. Comme mon collègue Philippe Jolliet vous l'a annoncé, nous sommes en grand déficit dans ce dicastère avec la situation actuelle, mais pas seulement. Nous avons un énorme problème administratif pour établir les factures d'eau potable, c'est très chronophage avec ces trois règlements sur les trois villages à respecter. Nous ne pouvions non plus trop anticiper le règlement car il fallait voir ce qu'il en était avec l'harmonisation des PIEP. Cela n'est pas totalement terminé, mais nous avons déjà une bonne vision de ce que cela va devenir, et donc les montants maximums des taxes pouvaient être affichés dans ce règlement. Les montants réels seront définis dans une fiche tarifaire un peu plus tard. Si vous le voulez bien, nous pouvons passer à la découverte de ce règlement, et nous passons article par article.

M. le Président passe la parole à la Commission ad hoc pour la lecture de son rapport.

Il n'y a pas de rapport.

Je passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi prend la parole.

En date du 10 mai 2022, la commission financière s'est réunie pour une demande de préavis du Conseil communal pour le « Règlement relatif à la distribution de l'eau potable ».

Les conseillers communaux présents, Messieurs Pierre Bovet et Philippe Jolliet ont répondu à toutes les questions posées à la satisfaction des membres de la commission financière présents. Le dossier d'étude remis étant suffisamment documenté, la commission financière préavis favorablement l'adoption du règlement précité.

Le règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il faut donc s'attendre à une perte sur le compte de l'eau pour l'exercice 2022. Cette dernière sera compensée par un prélèvement à la réserve.

M. le Président, j'ouvre la discussion générale sur le règlement. Comme la parole n'est pas demandée, je constate qu'il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière. Nous passons donc à la discussion de détail qui se fera chapitre par chapitre, plutôt qu'article par article.

Chapitre premier - Objet

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 - Distribution de l'eau potable (art. 2 à 12)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 - Infrastructures et installations d'eau potable, section 1 – En général (art. 13 à 17)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Section 2 – Branchement d'immeuble (art. 18 à 23)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Section 3 – Compteurs d'eau (art. 24 à 29)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Section 4 – Installation domestiques à l'intérieur des bâtiments (art. 30 à 32)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 - Finances – Section 1 : Généralités (art. 33 à 35)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Section 2 - Taxes (art. 36 à 44)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Section 3 - Modalités de perception (art. 45 à 49)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 - Emoluments (art. 50)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 - Intérêts moratoires (art. 51)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 - Sanctions pénales et voies de droit (art. 52 à 53)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 - Dispositions finales (art. 54 à 56)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est donc close.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux qui approuvent le Règlement relatif à la distribution de l'eau potable lèvent la main.

Le Règlement relatif à la distribution de l'eau potable est approuvé à l'unanimité. Il est soumis au référendum.

8. Statuts ARCOS

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

Mme Isabelle Bersier prend la parole.

Le message transmis provient de l'association ARCOS. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances, il a fallu réviser ses statuts pour deux raisons, avec premièrement la nouvelle prestation d'ARCOS qui est IPSO. Il a fallu régler tout cela à travers les statuts. Toutes les communes et assemblées générales doivent se prononcer sur ces statuts, c'est pour cela que nous vous les présentons ce soir. C'est un toilettage qui a été fait au niveau des statuts. Et la deuxième raison est un article qui reprend la commission financière ARCOS avec des différents articles de lois et alinéas. Ce sont les deux éléments qui ont été mis en avant dans ces nouveaux statuts.

M. le Président donne la parole à Mme Ludivine Besomi, Présidente de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Mme Ludivine Besomi prend la parole.

En date du 10 mai 2022, la commission financière s'est réunie pour une demande de préavis du Conseil communal pour la révision des statuts ARCOS.

Le conseiller communal présent, Monsieur Philippe Jolliet, a répondu aux questions posées à la satisfaction des membres de la commission financière présents.

Le dossier d'étude remis étant suffisamment documenté, la commission financière préavise favorablement l'adoption des statuts précités.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière, nous passons donc à la discussion de détail qui se fera chapitre par chapitre, comme pour le règlement précédent.

Chapitre premier - Dispositions générale (art 1 à 5)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 - Organisation (art. 6)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 - Assemblée des délégués (art. 7 à 12)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 - Comité directeur (art. 13 à 18)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 - Commission financière (art. 19 à 21)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 - Commission sociale (art. 22 à 27)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 - Service social (art. 28)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 - Service des curatelles (art. 29)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9 - Service d'insertion professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) (art. 30)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10 - Révision des comptes (art. 31 et 32)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 11 - Finances (art. 33 à 37)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 12 - Information et accès aux documents (art. 38)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 13 - Dispositions finales (art. 39 à 42)

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux qui approuvent les statuts ARCOS révisés lèvent la main.

Les nouveaux statuts ARCOS révisés sont approuvés à l'unanimité.

9. Election à la Présidence du Conseil général

Comme le prévoit le règlement du Conseil général à son article 15, le Président et le vice-Président sont élus lors de la séance des comptes. Il est donc temps pour moi de mettre un terme à mon mandat.

Selon le tournus prévu, c'est au tour du groupe de Corserey de proposer un-e candidat-e.

J'attends vos propositions.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey, assurez-vous, il n'y a pas un long discours. En effet, je pense qu'il n'est plus nécessaire de présenter notre vice-Présidente Aleksandra Bjedov. Je tiens simplement à dire que le groupe de Corserey est très fier de sa candidature. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement et lui souhaitons plein succès.

M. le Président remercie M. Vuarnoz et demande s'il y a d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 15 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, je vous propose d'applaudir la candidate qui est déclarée élue.

Je passe la parole à la Présidente élue pour son discours.

Mme Aleksandra Bjedov prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

La séance de ce soir a été expéditive, mon discours le sera aussi.

Vous m'avez élue Présidente du Conseil général et je tenais à cordialement vous remercier pour la confiance ainsi témoignée.

Je succède à deux personnes expérimentées et compétentes. Je vais faire le nécessaire pour me montrer digne de cette nouvelle tâche.

Je me réjouis de présider le Conseil général et de collaborer avec les membres du Conseil communal qui sont pour la plupart d'anciennes collègues.

Mon souhait et objectif pour cette année à venir est simple : une avancée des grands projets qui ont fait l'objet d'un premier tour de table auprès des membres du Conseil général et qui seront transmis au Conseil communal à l'issue de cette séance.

À la suite de ces quelques mots, je laisse la parole à M. le Président et vous souhaite une agréable soirée et vous remercie encore une fois.

M. le Président l'informe qu'il lui transmettra la petite clochette à la fin de la séance, même si celle-ci n'est pas souvent utilisée.

10. Election à la vice-Présidence du Conseil général

Selon le tournus prévu, c'est au tour du groupe de Prez-vers-Noréaz de proposer un ou une candidat·e.

J'attends vos propositions.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, nous proposons M. Samuel Gendre pour le poste de vice-Président. Il a 37 ans et a vécu en grande partie à Prez-vers-Noréaz et a été et est toujours actif dans plusieurs sociétés du village. Il a une formation universitaire en histoire géographie.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Conformément à l'art. 15 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, **M. le Président** propose d'applaudir le candidat qui est déclaré élu.

11. Proposition de M. Martial Brülhart relative à l'éclairage public

Lors de la séance du 16 décembre 2021, M. Martial Brülhart a fait une proposition relative à l'éclairage public.

Comme le prévoit le règlement du Conseil général à son article 47, le Conseil général décide au plus tard lors de la prochaine séance s'il y a lieu de donner suite aux propositions.

Est-ce que M. Brülhart souhaite donner un complément à sa proposition qui avait été présentée lors de la séance du 16 décembre 2021 ?

M. Martial Brülhart indique que tel n'est pas le cas.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux qui souhaitent que le Conseil général donne suite à la proposition de M. Martial Brülhart relative à l'éclairage public et la transmettent au Conseil communal lèvent la main.

Par 26 oui et 2 abstentions, la proposition de M. Martial Brülhart est acceptée. Elle sera transmise au Conseil communal qui y répondra.

La proposition de M. Martial Brülhart est acceptée par 26 oui et 2 abstentions.

12. Informations du Conseil communal

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. David Bonny, explique que, tout d'abord, il y a le règlement sur la défense incendie qui doit être réalisé cette année. Vous savez qu'il y aura tout prochainement une assemblée des délégués au niveau du Réseau santé de la Sarine qui intégrera les pompiers. Nous avons eu une séance avec M. Alain Menoud, commandant des sapeurs-pompiers, ainsi que M. David Monnerat, responsable technique. Nous avons décidé d'attendre cette assemblée qui devrait déboucher sur un nouveau règlement. Mais pour toutes les communes, cela paraissait précipité de vouloir en faire un cette année. Nous viendrons dès que possible avec ce règlement, mais attendons la suite de cette assemblée.

Deuxièmement, il y avait eu une question concernant le réseau de la fibre optique pour Noréaz. Bonne nouvelle, nous avons rencontré un délégué de l'entreprise ffth Net + et nous pouvons vous annoncer que Noréaz sera raccordé à la fibre optique à partir de la fin juillet 2022. Un tout-ménage sera envoyé par la commune pour informer la population des options suite à cette possibilité d'obtenir la fibre optique.

La commune de Ponthaux a mentionné par voie de presse la volonté de fusionner avec la commune de Grolley qui a déjà préparé un plan de fusion. Comme vous le savez, nous avons le cercle scolaire avec Ponthaux. Evidemment, cela aura des suites et des modifications par rapport à notre cercle scolaire. Pour nous, c'est aussi une tarification puisque l'on réfléchit à un bâtiment scolaire.

Suite à la démission de Mme Marlyse Dubey, secrétaire communale, le Conseil communal a ce soir le plaisir de vous annoncer les nominations de Mme Mireille Gross au poste de secrétaire communale à 100% et de Mme Rosalie Broye au poste de secrétaire communale adjointe à 100%, dès le 1^{er} juillet 2022. Mme Rosalie Broye est avec nous ce soir au fond de la salle. Le Conseil communal est heureux de pouvoir compter sur les compétences et l'engagement de ces deux précieuses collaboratrices qui ont été engagées à l'administration communale au printemps 2021. Nous leur souhaitons tout le meilleur dans leur fonction pour la suite.

M. Michaël Chatagny, j'aimerais transmettre une information qui concerne spécifiquement le village de Corserey. En effet, le Conseil communal a décidé de mettre des containers pour les sacs d'ordures ménagères à Corserey. C'était déjà le cas à Prez-vers-Noréaz et Noréaz. Pour ce faire, nous avons dû supprimer quelques anciens points de collectes où il n'était pas ou plus possible d'entreposer un container. Le service technique et moi-même avons tracé des périmètres au mieux pour que chaque villageois ait un accès facile aux différents containers. J'ai remarqué que cela a créé pas mal de remous auprès des citoyens de Corserey. Je tiens à

dire que rien n'est figé et tout reste modifiable. De nouveaux emplacements pourront être faits si nous remarquons qu'il en manque. De plus, nous ne voulons pas faire de frais inutiles pour de nouvelles places à containers alors que nous ne savons pas encore où nous nous dirigeons avec le nouveau règlement. De plus, en me rendant de temps à autres sur différents points de collecte, j'ai pu constater qu'aux endroits où il y avait plusieurs containers, le premier était plein et débordait tandis que les autres étaient à moitié vide. Je voudrais que les habitants de la commune fassent preuve de bon sens lorsqu'ils vont jeter leurs sacs d'ordures. Merci.

M. Philippe Jolliet, tout d'abord une précision par rapport à la fibre optique à Noréaz. C'est FTTH qui va l'installer, ce n'est pas Net+ qui va le faire. Les habitants de Noréaz auront la possibilité de choisir entre Net+, Swisscom, Sunrise et Salt. C'est une bonne chose, chacun pourra choisir et comparer les prix à sa guise.

Concernant les finances, les acomptes 2022 ont été envoyés cette semaine. C'était compliqué pour l'impression des codes QR étant donné que c'est tout nouveau. C'est la première fois que la commune de Prez utilise les factures QR. Une note explicative a été jointe en essayant d'être le plus clair possible. A noter également que le compte communal a changé. Nous avons annoncé vouloir partir de Postfinance, ce sera donc la BCF. Nous avons également décidé de mettre une petite note dans le bulletin d'informations qui sera bientôt publié. C'est vrai que c'est un peu plus compliqué, notamment pour les personnes âgées, nous avons donc essayé de donner le maximum d'informations en espérant que cela se passera bien avec ce nouveau code QR.

M. Pierre Bovet, d'abord, je voudrais vous remercier pour l'acceptation à l'unanimité du règlement sur l'eau potable car c'est un règlement qui fait beaucoup de bruit dans beaucoup de communes. Ce n'est pas un règlement sympa, il augmente les taxes. Et puis cette politique d'auto-financer le dicastère, ce n'est pas toujours très bien perçu mais cela va nous donner les moyens d'être aux normes vis-à-vis des finances MCH2 et nous pourrons aller de l'avant avec notre administration pour faciliter la facturation dès la mise en œuvre de ces paiements.

Deuxièmement, quelques nouvelles sur les routes. A Corserey, deux mots sur le quartier de la Comba. C'est un chantier qu'il était prévu de débiter au mois d'avril. Malheureusement, il est bloqué car la configuration du quartier, comme vous la connaissez pour ceux qui habitent la région, nécessite un plan de circulation pour réaliser ces travaux. Entre deux, il y a eu la fusion de la commune, un manque d'informations qui n'a pas été donné dans le quartier. Nous avons donc organisé une séance d'informations pour informer les gens qui doivent mettre à disposition la route privée pour accéder à l'arrière du chantier. Parmi ces personnes, certains ont donné leur accord, d'autres refusent de collaborer pour l'instant. Donc la situation est quelque peu bloquée pour le moment avec ce chantier.

D'autres informations plus réjouissantes. Nous recevons beaucoup de plaintes de personnes par rapport au trafic sur les routes périphériques, surtout quand il y a des travaux importants sur la commune d'Avry par exemple. Les gens cherchent toujours des itinéraires lisses, notamment la Route des Arbognes qui est très sollicitée ces temps. Le canton a donné l'autorisation à la commune de Montagny et à la commune de Prez pour limiter la circulation aux riverains, aux exploitations agricoles ou forestières, ce qui va couper cet itinéraire sauvage entre Payerne et le rond-point d'Avry par les petites routes. Pour notre confort et la sécurité, c'est vraiment une très bonne nouvelle.

Concernant Valtraloc, le projet est bien avancé, les séances ont lieu régulièrement avec le canton, le bureau d'ingénieurs AFRI et la commune. Nous avons comme objectif de maximiser la faisabilité de ce projet et le maintien des budgets. Ce projet sera mis à l'enquête à la fin de l'année et passera à la phase projet au printemps en 2023 et la phase réalisation est toujours prévue en automne 2024 et au printemps 2025. Merci de votre attention.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal. Comme ce n'est pas le cas, nous passons donc au point suivant.

13. Questions, propositions et divers

M. le Président prend la parole.

Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal,

Sur proposition du Bureau du Conseil général, les groupes qui constituent le Conseil général ont été amenés à réfléchir sur des projets en vue de l'élaboration du programme de législature sous l'étiquette « Visions pour Prez- idées pour un programme de législature ».

Le Bureau a pris connaissance des documents des groupes et a le plaisir de vous les remettre aujourd'hui. Bien que chaque groupe ait travaillé différemment, certaines thématiques se retrouvent dans tous les travaux. Dans les grandes lignes, nous pouvons mettre en exergue les éléments suivants :

- Volonté de créer des espaces favorisant les rencontres dans les trois villages
- Développement d'axes de mobilité douce entre les trois villages
- Maintien du caractère rural des villages
- Renforcer les sociétés locales en favorisant les regroupements
- Valoriser les actifs communaux issus des anciennes communes

Il n'appartient pas au Conseil général de fixer les priorités et les délais pour la concrétisation de ces idées, mais il s'agit de notre contribution au programme de législature du Conseil communal. Le Conseil général est tout à fait conscient que les enjeux financiers de ces prochaines années seront déterminants dans la fixation des priorités. En espérant ainsi avoir apporté une contribution à l'élaboration de votre programme de législature.

Je remets formellement les propositions à M. le Syndic.

M. David Bonny, nous remercions l'ensemble du Conseil général qui a en effet œuvré à l'élaboration de cette vision. C'est vrai qu'elle est toujours importante car nous travaillons ensemble. Le Conseil communal n'a peut-être pas non plus toujours tous les retours qu'il faudrait. Nous allons étudier cela avec grand intérêt et reprendre les éléments qui ont été mentionnés, puis également le Conseil communal, dans le cadre de cette vision 2030, a également des projets. Je pense qu'ensemble, nous pouvons arriver à une jolie commune. En tout cas merci beaucoup pour tout le temps consacré à cette réalisation.

M. le Président, je passe la parole aux membres du Conseil général.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, après la nomination de Samuel Gendre à la vice-présidence du Conseil général, il avait le poste de scrutateur. Il faudrait que l'on nomme un remplaçant. Le groupe de Prez-vers-Noréaz propose M. Yannick Ducommun.

M. le Président, comme ce n'est pas à l'ordre du jour, cela figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Martial Brülhart, à titre personnel, je crois que c'est lors de la dernière séance du Conseil général que M. Egger a soulevé le problème du parcage sauvage dans le village de Prez. Force est de constater que dans le village de Noréaz, c'est absolument identique. Je ne connais pas la problématique à Corserey si cela se passe ou pas. Mais nous remarquons qu'à Noréaz, les places de parc de la commune sont régulièrement squattées, soit par des gens de passage, soit qui posent leur véhicule pour utiliser les transports publics. Jusqu'à lundi passé, sur la place de parc de la commune de l'école, il y avait une remorque de bateau qui date de bientôt une année qui est parquée là-bas. Nous en avons discuté en séance de groupe et je pense qu'il y a des oreilles qui ont chauffé car le lendemain, elle avait disparu. Je me demande si nous ne devrions pas créer un règlement de police pour la commune qui réglerait tous ces soucis et prendrait en compte tout l'équipement de la commune. Je vous demande si le Conseil communal en a parlé, s'il y a quelque chose en route.

M. David Bonny, en effet, ce règlement de police est prévu. Nous avons des soucis avec les places de parc, c'est malheureux, mais nous avons les mêmes problématiques à Corserey et à Noréaz. Nous avons également des soucis avec simplement du bruit ou du voisinage. Nous allons nous atteler à ce règlement, mais dans un premier temps, nous ferons tous les règlements qui nous sont obligatoires, et ensuite, je pense en 2023, nous allons faire ce règlement de police. Cela ne nous empêche pas de vérifier ces véhicules, nous en avons fait évacuer à plusieurs reprises par le service de la voirie. Ce n'est pas toujours agréable. Si cela devenait ingérable, signalez-le à la commune et nous ferons en sorte qu'ils évacuent.

Mme Claudine Perroud, au nom de la commission de l'information, la commission de l'information est nouvelle depuis 2021 et ne faisait pas partie des commissions du tout début de 2020. Les membres ont souhaité vous apporter quelques informations sur les tâches qui nous ont été dévolues. Pour rappel, il y a dans cette commission M. Pierre Bovet, Conseiller communal, M. Mario Ramalho, M. Mattia Bosco et Mme Véronique Robatel. Nos principales tâches sont l'élaboration du bulletin communal d'information, l'étude et la recherche d'un outil de communication pour les événements urgents, et plus largement, la réflexion et le soutien au Conseil communal pour tous les aspects touchant à la communication et à l'information.

Nous terminons en ce moment l'élaboration du bulletin d'information qui sortira au début juin. La commission s'est occupée de tout le processus, des contacts avec le Conseil communal, les commissions, les sociétés, l'administration pour élaborer le contenu. Un graphiste professionnel a été retenu pour la mise en page. Nous pouvons dire que cette édition de juin marque une organisation et une collaboration stabilisées, et qui soulage grandement le Conseil communal. Vous jugerez du résultat tout prochainement.

Au niveau de la deuxième tâche, c'est d'explorer plusieurs pistes d'outils de communication qui se trouvent sur le marché, notamment pour informer la population d'événements urgents. Nous avons analysé des outils qui se trouvent sur le marché, comme par exemple celui de communeage, Gestnergie (groupe E), Telegram, etc. En l'état, nous sommes dans l'attente des nouvelles de la Préfecture de la Sarine, qui devrait développer une application qui

s'appellera l-Sarine, calquée sur l'application en service que les communes de la Gruyère ont développée. Ce projet serait très intéressant et pourrait répondre à notre demande. Il pourrait démarrer rapidement, pour un déploiement dans les 2 à 3 ans à venir.

Plusieurs autres sujets et réflexions sont sur la table de la commission : tableaux d'information numériques, amélioration du site internet, et d'autres pistes pour améliorer cette communication.

La commission de l'information est à votre écoute, n'hésitez pas à nous soumettre des idées et des réflexions pouvant amener une meilleure information et communication aux citoyennes et aux citoyens.

Merci de votre attention.

M. le Président remercie Mme Perroud et demande s'il y a d'autres informations.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, demande que le point relatif au remplacement du scrutateur suppléant soit mis à l'ordre du jour.

Autre question de **M. Pierre-Alain Egger** pour M. Pierre Bovet, où en est le point relatif à la Source des Romains ?

M. Pierre Bovet, l'étude a été rendue. Elle fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil général. Les nouvelles ne sont pas très bonnes, les contraintes sont très grandes, la biodiversité qui règne sur ce site est rare, et donc il y a un peu plus de contraintes dont il faut tenir compte. Depuis le début de l'étude, entre-temps, est venu se glisser l'inventaire des sources cantonales avec des nouvelles contraintes et l'obligation de passer par une étude de biodiversité. Ce qui a été fait. C'est cette étude principalement qui pose problème et qui met des contraintes assez compliquées.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, je reviendrai juste une minute sur le Giron qui vient de se dérouler. En tant que membre du Comité d'organisation, responsable du financement sponsoring, je tiens à remercier les conseillers communaux et généraux qui ont soutenu et donné de leur temps comme bénévoles ou commissaires pour les sociétés. Des remerciements également à la commune pour son soutien. Le Comité d'organisation voulait une fête d'envergure raisonnable, une fête belle mais simple, que les gens quitteront avec le sourire, en gardant un bon souvenir de notre société et des villageois qui les ont accueillis. Une fête visible et accessible, une fête fédératrice. Ce terme de fédérateur nous tenait à cœur, surtout dans cette nouvelle commune de Prez. Quel plaisir de voir et rencontrer tous ces habitants de ces trois villages à Noréaz sur la place de fête avec le sourire. La météo a été de notre côté, la fête a été belle, et le public très nombreux. Pour les musiciens du district, quel plaisir aussi de pouvoir enfin jouer en public, participer au concours dans l'église, au concours de marche et cortège. Bien sûr, il y a eu quelques désagréments pour les voisins, bruit, musique, mais aussi quelques économies de lumière pour ceux qui avaient les projecteurs de la place de fête pas trop loin de leurs fenêtres. Ce soir, la place est presque vide, plus que les copeaux et quelques palettes de matériel. Mais par contre, que de souvenirs. D'ici quelques jours, vous trouverez un lien pour voir toutes les photos sur notre site PREZ 2022. Vous en trouvez déjà pas mal sur les réseaux sociaux. La fête a été belle et merci à tous.

Les conseillers généraux applaudissent.

M. Samuel Gendre, à titre personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre confiance dans le cadre de ma nomination comme vice-président à partir de la prochaine séance. Au nom de la commission de l'énergie, sans répondre directement au point 11 de la proposition de M. Martial Brülhart, sans chercher non plus à mettre la charrue avant les bœufs, la commission de l'énergie s'est réunie au mois de février. Elle avait entendu les préoccupations du mois de décembre et dans le journal PrezTexte de juin, il y aura une sensibilisation faite dans la réduction de la consommation de l'électricité, notamment en lien avec l'éclairage.

M. David Bonny, juste 3 points à préciser. Le premier est de remercier M. le Président pour la fête du Giron et Pierre-Alain Egger s'est très bien exprimé à ce sujet. Je voulais aussi vous remercier pour les débats lors de cette année présidentielle, c'est aussi important que tout puisse bien fonctionner, et plutôt bien car on s'attendait à une fin de séance vers 22h30-23h00. Comme la dernière séance d'informations a été un peu rude car il n'y avait pas un petit verre après, il est prévu un petit apéritif ce soir qui permettra de bien terminer cette séance. Je remercie Mme Gross et Mme Broye de l'avoir préparé.

M. le Président rappelle encore les dates des prochaines séances, le 6 octobre 2022 et le 15 décembre 2022.

M. le Président, avant de clore cette séance, je tiens à remercier à nouveau le Conseil communal et l'administration pour l'excellente collaboration durant mon année présidentielle. Un merci tout particulier à Mme Mireille Gross pour son soutien et la qualité de son travail. Je m'apprête à devenir un simple conseiller général sans fonction particulière et je me réjouis de trouver prochainement une place parmi vous tous. Je souhaite à la nouvelle équipe présidentielle en place un plein succès dans cette tâche passionnante et riche en contacts les plus divers.

Je vous souhaite à vous et vos proches un bel été.

M. le Président clôt la séance, il est 21h55.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire

c.r. 

Marlyse Dubey

Le Président



Claude Friderici

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



Mireille Gross